



Assemblée générale

Distr. limitée
19 décembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Cinquième Commission
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2023

Éthiopie : projet de résolution

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à sa trente-quatrième session extraordinaire en 2022

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Décide de ne pas approuver de ressources au titre des prévisions révisées comme suite à la résolution [51/27](#) du Conseil des droits de l'homme du 7 octobre 2022, intitulée « Situation des droits de l'homme en Éthiopie »³.

¹ [A/77/579](#).

² [A/77/7/Add.27](#).

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-septième session, Supplément n° 53A* ([A/77/53/Add.1](#)), chap. III, sect. A.

